

L'indulgence plénière : de quoi s'agit-il ?

Son papa a beau le lui demander, Jean ne comprend pas bien pourquoi il est défendu de jouer au football dans la maison. Aussi, dès que sa maman est sortie, invite-t-il son petit frère Paul au match du siècle... dans le salon ! Le résultat ne se fait pas attendre : un fracas de potiches et de verre brisé marque la fin des activités sportives. Honteux, Jean se précipite chez ses parents pour avouer ses méfaits et demander pardon. Il a maintenant compris les réticences sportives de son père ! Il accepte sa punition dans un esprit de réparation exemplaire. Ses parents lui pardonnent bien volontiers mais les dégâts sont toujours là : les vitres sont cassées et la potiche est irréparable...

Pardon d'avoir inventé cette histoire pour mieux exposer la doctrine des indulgences ! Mais après tout, puisque Jésus parlait en paraboles, il n'est pas interdit de recourir à ce moyen pédagogique pour expliquer les merveilles de l'amour de Dieu.

▪ *Un (tout petit) peu de catéchèse*

Le péché présente un double aspect : c'est à la fois une offense à Dieu et un désordre. Tant que l'offense n'est pas regrettée et pardonnée, la situation est bloquée. Le pardon s'obtient par la contrition et le sacrement de réconciliation. Mais une fois l'offense pardonnée et remise, le désordre est toujours là. Il faut encore le réparer.

Cette réparation, c'est à nous de l'accomplir et l'Eglise peut nous y aider, à condition, bien sûr, que le pardon ait été obtenu. Pour cela, elle puise dans le trésor des indulgences dont elle a la clef. C'est le pape qui en est l'administrateur, dans l'esprit de la phrase du Christ à Saint Pierre : « *Tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux* ». Il peut entrouvrir largement ces réserves (en particulier lors des années saintes) ou bien pour une occasion particulière. Comme à Saint-Symphorien ! Il est donc légitime de prier à ses intentions si l'on entend bénéficier de ce dont il est intendant.

▪ *Quelles sont les conditions pour recevoir l'indulgence plénière ?*

Comme le précise le manuel des indulgences, il faut d'abord renoncer à tout attachement au péché, même véniel ; puis recevoir le sacrement de pénitence et de réconciliation dans un délai raisonnable (dans les jours qui précèdent ou qui suivent la démarche d'indulgence).

Il faut également recevoir l'Eucharistie.

Il faut bien sûr faire la démarche de l'indulgence : pour nous, à Saint-Symphorien, venir à l'église le dimanche qui suit la fête de la Croix glorieuse et y prier un moment. La démarche pourrait être celle d'y réciter la « prière de Madame Elisabeth », illustre paroissienne (1764-1794) qui a fréquenté notre paroisse et dont le procès de béatification est en cours. Cette prière se trouve dans l'église.

Il faut enfin prier aux intentions du Saint-Père : par exemple, réciter le *Credo*, un « Notre-Père » et un « Je vous salue Marie ».

▪ « *Voici que je fais toutes choses nouvelles* » (Ap 21, 5)

L'indulgence est une bonne nouvelle : le Seigneur est capable de tout reprendre en nous. Il peut tout renouveler, il peut, par une indulgence totale, nous recréer et renouveler notre cœur pour poursuivre notre pèlerinage vers lui. La démarche d'indulgence est en fait un véritable acte de foi dans la victoire du Seigneur sur la mort et le péché et un nouveau départ dans la grâce de notre baptême.

L'origine est donc toujours l'abondance de la miséricorde de Dieu qui s'est livré dans la croix du Christ. Jésus offert est la véritable « indulgence » que le Père a offerte à l'humanité. Nous sommes toujours appelés à reprendre ce chemin de purification vers la plénitude de l'amour...

P. Pierre Amar

